

**3222 - Protection, valorisation
du patrimoine non protégé**

**Répartition de subventions au titre de l'aide
aux actions culturelles et patrimoniales.**

Rapport n° CP/2014/144

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions culturelles et patrimoniales concernant les associations et les communes.

Cette aide vise prioritairement à soutenir les sociétés d'histoire et d'archéologie locale dans l'acquisition et la diffusion d'ouvrages ainsi qu'à l'organisation de manifestations à vocation culturelle et patrimoniale.

I/ SOCIÉTÉS D'HISTOIRE

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Département du Bas-Rhin contribue à aider les sociétés d'histoire et d'archéologie par une participation à l'acquisition et à la diffusion de publications (annuaires et revues) émanant des sociétés d'histoire.

L'aide financière est versée directement aux sociétés d'histoire, permettant à celles-ci de diffuser leurs ouvrages à l'ensemble des collèges, lycées, bibliothèques et médiathèques du territoire de la Maison du Conseil Général dont elles relèvent.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis un avis favorable pour les propositions listées dans l'annexe.

II/ FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ALSACE

La Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, fondée en 1905, existe, dans sa forme actuelle, depuis 1977. Elle regroupe aujourd'hui les associations des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin auxquelles se sont jointes la société d'histoire de Lorraine et la société philomathique des Vosges, soit près de 120 sociétés, dont quarante-huit bas-rhinoises. La FSHAA organise chaque année un congrès des historiens d'Alsace, alternativement dans les deux départements.

Elle publie la *Revue d'Alsace*, la plus ancienne revue d'histoire régionale, fondée en 1834, la collection « Alsace-Histoire » depuis 2008 et le *Dictionnaire historique des institutions d'Alsace* depuis 2010, en partenariat avec l'Institut d'histoire d'Alsace.

Elle est présente aux différents salons du livre à travers l'Alsace (Saint-Louis, Colmar et Marlenheim) et à la foire européenne de Strasbourg. Elle publie un bulletin trimestriel, organe de liaison avec les sociétés d'histoire et d'archéologie fédérées.

Elle développe des relations transfrontalières avec les associations d'histoires allemandes et suisses notamment avec l'*Historischer Verein für Mittelbaden* et le *Burghof Museum à Lörrach*.

La Fédération poursuit également l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé (plus de 10 000 fiches sur les bornes, stèles, croix, oratoires et chapelles, monuments funéraires, monuments napoléoniens).

La Fédération sollicite chaque année une subvention pour son fonctionnement. Cette année, elle demande une aide de 20 000 € qui représente environ 14 % du montant du budget de fonctionnement (140 000 €).

Une convention de partenariat a été signée en 2012 entre le Conseil général du Bas-Rhin et la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace (FSHAA). Par ce partenariat, le Département souhaitait ainsi :

- renforcer les activités de médiation de la Fédération auprès des sociétés d'histoire et d'archéologie du Bas-Rhin ;
- élargir les publics intéressés par le patrimoine et l'histoire, notamment par une diffusion plus attractive et efficace des connaissances auprès des jeunes et des seniors ;
- encourager davantage la Fédération à participer aux projets définis comme prioritaires par le Conseil général, comme la valorisation historique des combats de 1870, la mémoire autour des victimes de la Deuxième Guerre mondiale, le développement des langues régionales, ou la sauvegarde du petit patrimoine bâti non protégé ;
- valoriser l'identité régionale en médiatisant l'histoire et l'archéologie alsaciennes ;
- promouvoir un tourisme de qualité par la mise en valeur de l'histoire et l'archéologie locales.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34162	65-6574-312	42 400,00 €	42 400,00 €	21 300,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 21 300 € aux bénéficiaires figurants au tableau annexé, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

- 20 000 € à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

- 1 300 € l'association des Amis de la Maison du Kochersberg

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,

A blue ink signature, appearing to read 'G. KENNEL', is written over a light blue rectangular background.

Guy-Dominique KENNEL